

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 70

chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2024/55 - Réponse au postulat de Madame Caroline Alvarez Henry et de Madame Caroline Devallonné Dinbali intitulé « Décès de lausannoises et lausannois : vers une simplification des démarches administratives pour les familles proches »

Présidence :	Mme Marlyse AUDERGON (Les Verts)
Membres présents :	Mme Sima DAKKUS (Les Verts) ; Mme Naomi–Alexandra MATEWA (rempl. Mme Von Braun (Les Verts)) ; Mme Paola RICHARD DE PAOLIS (soc.) ; Mme Caroline DEVALLONNE DINBALI (soc.) ; M. Yvan SALZMANN (soc.) ; M. Olivier MARMY (PLR) ; M. Olivier BLOCH (PLR) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; Mme Josée Christine LAVANCHY (UDC).
Membres excusés :	M. Namasivayam THAMBIPILLAI (soc.) ; Mme Lana DAMERGI (EàG) ; M. Jean-Blaise KALALA (v'lib.).
Membres absents :	--
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de SECURITE ET ECONOMIE
Invité-e(-s) :	–
Notes de séances	Mme Marion CENTELIGHE

Lieu : Port-Franc 18, salle 157, 1^{er} étage

Date : 14.05.2025

Début et fin de la séance : 12h00 – 12h40

Discussion générale

En préambule, M. le Municipal en charge de la Sécurité et de l'Économie rappelle que le rapport-préavis est court, mais qu'il faut se référer aux annexes du postulat, qui constituent l'élément central du rapport-préavis.

Il précise que les compétences communales sont limitées et que le service a tenté de répondre au mieux aux besoins, notamment par des informations accessibles sur le site internet. Il souligne la diversité des demandes dans un contexte sensible, lié à la mort et aux démarches administratives, et rappelle que la Ville dispose d'un plan de rénovation de Montoie.

La postulante estime pertinent d'avoir intégré dans le rapport-préavis les aspects cantonaux, la plupart des démarches relevant de ce niveau. Elle relève que le site est clair, mais s'interroge sur l'absence de liens directs (ex. commande d'acte de décès comme à Genève) et sur les limites liées aux normes cantonales.

Un.e commissaire demande si le site est prévu en d'autres langues, au moins nationales. Monsieur le Municipal répond que la question relève du service communication, que des difficultés existent pour traduire certains documents extérieurs (cantonaux), et qu'aujourd'hui les outils de traduction sont largement

Conseil communal de Lausanne

accessibles. Concernant les liens directs, il rappelle qu'ils risquent d'induire les usagers en erreur ou de devenir obsolètes, d'où la volonté de privilégier des explications plutôt que des liens sur des sites tiers.

Discussion point par point du rapport-préavis

Chapitre 3.3.

Un.e commissaire demande si les SIL pourraient être intégrés à la transmission d'informations. Réponse : non, car la relation est de nature privée, comme dans un cadre bancaire.

Discussion concernant les Annexes du rapport-préavis

La discussion s'ouvre sur les annexes du rapport-préavis. Un.e commissaire s'interroge sur l'utilité d'ajouter un lien direct vers l'état civil et son formulaire. M. le Municipal rappelle que, dans de nombreux cas – par exemple lors d'un décès à domicile ou à l'hôpital – l'acte est établi par le médecin et non par les proches. Mettre un lien direct risquerait donc de créer de la confusion.

Plusieurs commissaires estiment qu'il serait tout de même utile d'améliorer la lisibilité du site. Ils évoquent l'idée d'un découpage en étapes distinctes ou d'un système de titres déroulants permettant de suivre le cheminement plus clairement. M. le Municipal souligne que ce genre d'adaptations est possible, mais rappelle que la procédure diffère selon les situations (décès à domicile, à l'hôpital, accident...).

Un.e commissaire demande s'il y a un guichet où les personnes peuvent venir chercher des informations. M. le Municipal répond qu'un numéro de téléphone est disponible et que l'administration communale peut recevoir les personnes, même si, dans la pratique, elles sont presque toujours déjà accompagnées par les professionnels concernés (médecins, pompes funèbres, police).

Un.e commissaire constate que la liste des institutions de soutien met l'accent sur l'offre religieuse et s'interroge sur l'absence d'alternatives laïques. M. le Municipal répond que le critère retenu est la gratuité, qu'aucune association laïque gratuite n'a demandé à figurer et qu'il n'est pas possible de lister des offres privées comme les psychologues. Il ajoute que les aumôneries disposent aussi de réseaux d'entraide et que les paroisses peuvent orienter vers des contacts laïques et que l'idée est de proposer une liste de potentiels soutiens. Un.e commissaire précise aussi qu'il y a une liste de contact sur le site du Canton, mais que plusieurs liens ne sont plus valides.

Conclusion(s) de la commission :

Vote conclusion : 10 oui

0 non

0 abstentions

Lausanne, le 31 août 2025

Le rapporteur/la rapportrice :
Marlyse Audergon